



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droits du malade

Question écrite n° 60537

Texte de la question

M. Alain Bocquet interroge Mme la ministre de la santé et des sports pour savoir si l'ensemble des décrets d'application qu'appelle la loi Kouchner du 4 mars 2002 ont été pris. Il lui demande si un point de cette question a été établi, et si des aspects de cette loi, relatifs en particulier à la protection des droits des malades, sont demeurés sans suite. Dans cette hypothèse, il souhaite connaître quels dispositifs cela concerne, les raisons ayant conduit à ces décisions et les suites que le ministère entend donner.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60537

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2009, page 9654

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)